

**Bourse d'études de l'Ontario pour personnes handicapées (BEPH)
Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants
ayant une incapacité permanente (BC-ESEIP) 2019-2020**

De quoi s'agit-il?

Vous pouvez obtenir des fonds pour vous aider à payer l'équipement et les services nécessaires à la poursuite d'études postsecondaires si vous avez un handicap. Les coûts associés à une évaluation psychopédagogique ou à un test de difficulté d'apprentissage pourraient aussi être couverts.

Utilisez le présent formulaire pour demander les sommes suivantes pour l'année scolaire 2019-2020 :

- un montant maximal de 2 000 \$ au titre de la Bourse d'études pour personnes handicapées (BEPH) de l'Ontario;
- un montant maximal de 20 000 \$ au titre de la bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente (BC-ESEIP).

Admissibilité

Votre admissibilité à ces bourses dépend de votre handicap.

- Pour la BEPH, votre handicap doit être permanent ou temporaire.
- Pour la BC-ESEIP, il doit être permanent.

Définition de « handicap permanent »

Un handicap permanent est une limitation fonctionnelle :

- causée par une déficience mentale ou physique;
- qui restreint la capacité d'effectuer les activités quotidiennes nécessaires aux études postsecondaires ou au travail;
- qui devrait durer la vie entière.

Vous devez aussi avoir demandé du financement à l'une des sources suivantes pour la période d'études 2019-2020 et y être admissible :

- RAFEO pour études à temps plein;
- RAFEO pour études à temps partiel;
- bourse spéciale financée par les établissements (étudiants des universités et collèges publics de l'Ontario seulement).

Examen des coûts d'éducation liés au handicap

Chaque demande d'évaluation, de service ou d'équipement est examinée individuellement. Les renseignements fournis par votre fournisseur de soins de santé (médecin ou autre professionnel de la santé réglementé) ou par votre bureau pour étudiants handicapés (le cas échéant) servent à déterminer les coûts qui seront couverts. Vous devez également satisfaire à l'ensemble des exigences du programme.

Les sommes versées peuvent couvrir une partie ou la totalité des coûts de l'évaluation, du service ou de l'équipement visé par la demande. Il est possible que vos coûts ne soient pas entièrement couverts, parce qu'un plafond limite les montants approuvés.

Note

Les services et l'équipement admissibles au remboursement par une tierce partie, par exemple une compagnie d'assurance, pourraient ne pas être couverts par la BEPH et la BC-ESEIP.

- Une seule demande pour un ordinateur (ordinateur de bureau, ordinateur portable ou tablette) sera examinée aux quatre ans.
- Vous devez acheter l'équipement ou le logiciel approuvé dans les 30 jours suivant la réception des fonds.
- Vous devez effectuer tous les achats approuvés avant la fin de votre période d'études 2019-2020. Sinon, vous devrez rembourser une partie ou la totalité des sommes que vous avez reçues pour faire ces achats.
- Tout achat précédant l'approbation de votre demande est fait à vos propres risques, car les services ou l'équipement pourraient ne pas être couverts.
- Les coûts des services et de l'équipement (à l'exception des évaluations psychopédagogiques) achetés plus de 60 jours avant le début de votre période d'études ne seront pas couverts. Les coûts de l'évaluation psychopédagogique ne seront pas admissibles si l'évaluation remonte à plus de six mois avant le début de votre période d'études.

Documents requis

Au moment de la demande

Vous devez fournir des documents qui attestent qu'en raison de votre handicap, vous avez besoin des services, de l'équipement ou de l'évaluation visés par la demande pour poursuivre des études. Pour en savoir plus, consultez la section D du formulaire qui traite des documents requis.

Après l'approbation du financement

Vous devrez fournir les reçus originaux pour les achats pour lesquels vous avez reçu des fonds de la BEPH ou de la BC-ESEIP. Vous recevrez des directives supplémentaires au moment du versement des fonds.

Où envoyer votre demande

Si vous étudiez en Ontario

Envoyez votre demande dûment remplie et tous les documents requis au bureau d'aide financière de votre école.

Si vous étudiez ailleurs qu'en Ontario

Envoyez votre demande dûment remplie au bureau d'aide financière de votre école pour qu'il remplisse la section H, Confirmation d'inscription et déclaration de l'administratrice ou de l'administrateur de l'aide financière d'une école privée en Ontario ou d'une école située ailleurs qu'en Ontario.

Lorsque l'école vous remet votre demande, envoyez-la, ainsi que tous les documents requis, à l'adresse suivante :

Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants
Ministère des Collèges et Universités
Case postale 4500
189 Red River Road, 4th Floor
Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9

Dates limites

Demande et documents à l'appui

Le Ministère ou votre bureau d'aide financière doit recevoir votre demande dûment remplie au plus tard 60 jours avant la fin de votre période d'études.

Tous les documents à l'appui doivent être reçus au plus tard 40 jours avant la fin de votre période d'études.

Preuve d'achat de l'équipement, des évaluations ou des services approuvés

Le Ministère ou votre bureau d'aide financière doit recevoir les reçus originaux de chaque achat approuvé au plus tard 30 jours après la fin de votre période d'études. Si vous avez reçu des fonds pour des services (p. ex. tutorat ou prise de notes), vous devez également remettre un registre montrant quand chaque service approuvé a été fourni.

Note

Si vous ne fournissez pas de preuve acceptable, ou si le prix d'achat était inférieur au financement approuvé, vous devrez rembourser une partie ou la totalité des fonds versés. Pour en savoir plus, communiquez avec votre bureau d'aide financière.

Aide pour remplir la demande

Si vous étudiez en Ontario

Le bureau pour étudiants handicapés ou le bureau d'aide financière de votre école peuvent répondre à vos questions sur le présent formulaire. Les conseillers en matière d'accessibilité de ces bureaux peuvent également vous renseigner sur les services, le soutien et l'équipement offerts aux étudiants handicapés dans votre école.

Si votre école ne compte pas de bureau pour étudiants handicapés, vous pouvez discuter de vos besoins pédagogiques liés à votre handicap avec votre fournisseur de soins de santé (médecin ou autre professionnel de la santé réglementé).

Si vous étudiez ailleurs qu'en Ontario

Communiquez avec le Ministère :

Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants
Ministère des Collèges et Universités
Case postale 4500
189 Red River Road, 4th Floor
Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9

Les services téléphoniques de renseignements généraux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (HE).

- Téléphone : 807 343-7260
- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 OSAP-411 (1 877 672-7411)
- ATS : 1 800 465 3958

Section C: Demande d'évaluation, de services et/ou d'équipement

Sélectionnez les éléments requis pour accommoder les besoins reliés à votre handicap pour vos études postsecondaires. Si vous manquez d'espace pour fournir des précisions sur le ou les éléments demandés, fournissez ces renseignements sur une feuille séparée et joignez-la à ce formulaire.

Le coût estimatif de chaque élément doit être précisé. Inclure les taxes et les frais d'expédition (le cas échéant. Inscrivez le montant en dollars seulement. N'indiquez pas les cents, et n'entrez pas de points ni de virgules.

Chaque catégorie est sujette à un plafond établi ce qui signifie que tous les coûts ne seront pas couverts, même si votre demande est acceptée.

Avis aux étudiants fréquentant une université ou un collège public en Ontario

Veillez vous adresser à la conseillère ou au conseiller du bureau pour les étudiants handicapés de votre école pour remplir la section C.

Avis aux étudiants fréquentant une école privée en Ontario ou une école ailleurs qu'en Ontario

Veillez vous adresser au conseiller ou à la conseillère des personnes ayant un handicap de votre école ou à votre professionnel de la santé (votre médecin ou un autre professionnel de la santé agréé) pour remplir la section C.

Évaluations

- | | |
|--|-------------------|
| <input type="checkbox"/> Évaluation psychopédagogique | _ _ _ _ _ _ _ \$ |
| <input type="checkbox"/> Autre évaluation relative à l'invalidité (Admissible au financement provincial seulement) | _ _ _ _ _ _ _ \$ |

Services

Vous devez fournir une estimation par écrit des coûts des services demandés. Voir les détails à la section D.

- | | |
|--|-------------------|
| <input type="checkbox"/> Tuteur | _ _ _ _ _ _ _ \$ |
| <input type="checkbox"/> Preneur de notes | _ _ _ _ _ _ _ \$ |
| <input type="checkbox"/> Stratège scolaire/accompagnateur | _ _ _ _ _ _ _ \$ |
| <input type="checkbox"/> Auxiliaire de soins pour les études | _ _ _ _ _ _ _ \$ |
| <input type="checkbox"/> Aide-enseignant | _ _ _ _ _ _ _ \$ |
| <input type="checkbox"/> Transport spécial (pour les étudiants ayant des troubles de mobilité seulement) | _ _ _ _ _ _ _ \$ |
| <input type="checkbox"/> Counseling/thérapie (admissible au financement provincial seulement) | _ _ _ _ _ _ _ \$ |
| <input type="checkbox"/> Autre - Préciser: | _ _ _ _ _ _ _ \$ |
| | |

Équipement fonctionnel

- | | | |
|--|---------------|----|
| <input type="checkbox"/> Lecteurs numériques en forme de stylo et accessoires connexes | _ _ _ _ _ _ _ | \$ |
| <input type="checkbox"/> Casque d'écoute | _ _ _ _ _ _ _ | \$ |
| <input type="checkbox"/> Enregistreur numérique | _ _ _ _ _ _ _ | \$ |
| <input type="checkbox"/> Réparation ou remplacement d'équipement | _ _ _ _ _ _ _ | \$ |
| <input type="checkbox"/> Aides ergonomiques (admissible au financement provincial seulement) | _ _ _ _ _ _ _ | \$ |
| <input type="checkbox"/> Autre - préciser : _____ | _ _ _ _ _ _ _ | \$ |
| Montant total demandé : | _ _ _ _ _ _ _ | \$ |

Section D: Documentation requise

Vous devez fournir les documents applicables suivants à l'appui de votre demande :

- Le formulaire de vérification de l'invalidité : Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), si ce n'est pas déjà fait.
- La recommandation écrite des services et (ou) de l'équipement demandés, fournie par un conseiller en matière d'incapacité de votre école et (ou) par votre médecin ou un autre professionnel de la santé agréé si elle n'a pas été fournie sur le Formulaire de vérification de l'invalidité : Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO).
- L'estimation du coût des services demandés (p. ex. tuteur, preneur de notes), incluant notamment ce qui suit :
 - Le coût horaire de chaque service;
 - Le nombre total d'heures par semaine pendant lesquelles vous avez besoin de chaque service (ne peut pas dépasser le nombre d'heures par semaine passées en classe);
 - Le nombre total de semaines pendant lesquelles vous utiliserez chaque service;
 - Les cours que vous suivez pour lesquels vous avez besoin de chaque service;
 - Le nom et les coordonnées de la personne ou de l'organisme qui fournit chaque service.
- L'original des reçus pour toutes les évaluations, les services ou pour l'achat d'équipement, de logiciels s'ils ont déjà été achetés.

Section E: Consentement, déclaration et signature de l'étudiante ou de l'étudiant

Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels, notamment votre numéro d'assurance sociale (NAS), fournis dans votre profil étudiant, dans votre demande et dans toutes les demandes et l'octroi d'aide financière antérieurs, seront utilisés par le ministère des Collèges et Universités (le ministère) pour administrer et financer le programme de Bourse d'études pour personnes handicapées (BEPH) et par Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour administrer et financer la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente (BC-ESEIP). Votre NAS servira d'identificateur général pour l'administration de la BEPH et de la BC-ESEIP. Le ministère et EDSC peuvent retenir les services d'autres parties pour entreprendre ces activités. Aux termes d'une entente avec le ministère, votre école postsecondaire et, sous réserve d'autorisation par le ministère, ses agents qui administrent le RAFFO et ses vérificateurs, se servent des renseignements personnels vous concernant pour administrer la BEPH et la BC-ESEIP.

Par administration, on entend : déterminer votre admissibilité à une BEPH ou à une BC-ESEIP; vérifier votre demande et les documents justificatifs, notamment vérifier tout octroi d'aide financière par un autre programme ministériel; verser votre bourse; vérifier votre bourse; tenir à jour et vérifier votre dossier; évaluer et recouvrer les paiements excédentaires; appliquer les dispositions des lois indiquées ci-dessous et les ententes entre vous et le ministère et EDSC; surveiller et vérifier les activités de votre école postsecondaire ou de ses agents autorisés pour veiller à ce qu'ils administrent adéquatement les programmes. Par administration des programmes par le ministère on entend aussi : la présentation des rapports destinés au public sur l'éducation postsecondaire et la formation y compris l'administration et le financement des programmes d'aide aux étudiants; la planification, la prestation, l'évaluation et la surveillance de la qualité et de l'amélioration du contenu et de la prestation des programmes; la gestion du risque et des erreurs, la vérification et l'évaluation de la qualité; les inspections ou les enquêtes; les recherches sur l'éducation postsecondaire et la formation y compris tous les aspects des BEPH et des BC-ESEIP. Il se peut que vous receviez une invitation à participer à des sondages sur les études postsecondaires et la formation. Par financement on entend : la planification, l'organisation et le versement des fonds des BEPH et des BC-ESEIP.

Le Ministère administre les BEPH conformément aux articles 5, 15 et 16 de la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, L.R.O. 1990, chap. M.19, dans sa version modifiée et à l'article 10.1 de la *Loi sur l'administration financière*, L.R.O. 1990, chap. F12, dans sa version modifiée, et les BC-ESEIP conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. 1994, chap. 28, dans sa version modifiée, au Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants, DORS 95-329, dans sa version modifiée, et au paragraphe. 266.3(4) de la *Loi sur l'éducation*. Si vous avez des questions à propos de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec la Directrice, Direction du soutien aux étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C. P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9; 807 343-7260.

Consentement de l'étudiante ou de l'étudiant à la collecte indirecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels (OBLIGATOIRE)

- Je consens à ce que, jusqu'à ce que ce j'aie fourni des reçus pour ou aie remboursé les fonds de la BEPH/BC-ESEIP que j'ai reçus, et jusqu'à ce que tous les paiements excédentaires de la BEPH et (ou) de la BC-ESEIP aient été évalués et remboursés, le ministère recueille et échange, sans restriction, les renseignements personnels à mon sujet qui servent à l'administration et au financement de la BEPH et (ou) de la BC-ESEIP, auprès de EDSC, mon établissement d'enseignement postsecondaire et de ses administrateurs et vérificateurs financiers autorisés, et des sous-traitants, vérificateurs et autres administrateurs extérieurs autorisés du ministère, des agences de recouvrement exploitées ou retenues par le gouvernement fédéral ou provincial et des agences de renseignements concernant le consommateur.
- Je sais que je peux retirer tout consentement écrit que j'ai donné dans cette section en écrivant au Directeur, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, à l'adresse ci-dessus, en tout temps avant d'accepter l'octroi d'une BEPH et (ou) d'une BC-ESEIP. Je comprends que le retrait de mon consentement aura des répercussions sur mon admissibilité à la BEPH et (ou) à la BC-ESEIP, ainsi que sur le montant de cette aide.

Déclaration de l'étudiante ou de l'étudiant

- J'ai besoin de la BEPH et (ou) de la BC-ESEIP pour payer les services et (ou) l'équipement pour personnes handicapées identifiés dans le présent formulaire, et je ne recevrai aucune aide financière d'une autre source pour couvrir ces frais.
- Je comprends que je dois utiliser la BEPH et (ou) la BC-ESEIP pour l'équipement et (ou) les services identifiés dans la présente demande et que je ne peux pas substituer à ceux-ci d'autre équipement ou d'autres services qui ne sont pas identifiés dans le présent formulaire.
- Je consens à fournir les reçus de l'équipement et des logiciels au plus tard 30 jours après l'octroi de la BEPH et (ou) de la BC-ESEIP, et les reçus des services au plus tard 30 jours après la fin de ma période d'études aux termes du RAFEO. Je ferai parvenir ces reçus au bureau d'aide financière de mon établissement d'enseignement postsecondaire ou au Ministère, conformément aux instructions données sur le formulaire, afin de démontrer que les fonds de la BEPH et (ou) de la BC-ESEIP ont été dépensés aux fins approuvées.
- Si je ne fournis pas les reçus exigés, je conviens de rembourser par mandat ou chèque certifié à mon bureau d'aide financière ou au ministre des Finances, tous les fonds de la BEPH et (ou) de la BC-ESEIP que je n'aurai pas utilisés au cours de la période d'études aux termes du RAFEO qui est précisée dans cette demande. Je comprends que le non-respect de cette exigence pourrait me rendre inadmissible à toute aide financière du RAFEO, y compris la BEPH/BC-ESEIP.
- Je comprends que je pourrais avoir à rembourser la totalité ou une partie de la BEPH et (ou) de la BC-ESEIP si les renseignements et documents justificatifs que j'ai fournis relativement à la présente demande sont déterminés inexacts ou si des renseignements que je fournis changent, notamment en ce qui a trait à ma période d'études aux termes du RAFEO et (ou) de ma charge de cours.
- Je comprends que les renseignements que je fournis relativement à cette demande seront vérifiés, que tout changement découlant d'une vérification peut avoir une incidence sur mon admissibilité et le montant de ma BEPH et (ou) BC-ESEIP, et que je pourrais avoir à rembourser la totalité ou une partie de la BEPH et (ou) de la BC-ESEIP.
- J'ai fourni des renseignements complets et exacts dans ce formulaire de demande; je sais que si je néglige de fournir des renseignements complets et exacts, d'aviser par l'entremise de mon compte dans le site Web du RAFEO, ou par écrit et sans délai mon bureau d'aide financière ou le ministère de changements touchant n'importe quel des renseignements que j'ai fournis, notamment mon handicap et les services et l'équipement dont j'ai besoin, mon adresse et (ou) ma situation financière, scolaire ou familiale ou ma période d'études aux termes du RAFEO, ou de m'acquitter de toute obligation relative au remboursement de tout paiement excédentaire, le ministère peut me refuser l'octroi d'aide du RAFEO, y compris de la BEPH/BC-ESEIP à l'avenir, intenter des procédures judiciaires et me faire rembourser l'aide que j'aurai reçue.

J'ai lu et compris cette section, y compris l'avis concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de mes renseignements personnels, et ma signature atteste que je consens à la collecte indirecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels me concernant.

Signature de la candidate ou du candidat :

Date :

Mois Jour Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section F: Déclaration du bureau pour étudiants handicapés (des universités et collèges publics de l'Ontario seulement)

Selon les renseignements fournis dans le présent formulaire, je déclare :

- que l'étudiante ou l'étudiant a besoin des services ou de l'équipement visé pour poursuivre des études postsecondaires en raison de son handicap;
- que les coûts indiqués (estimés ou réels) pour chaque achat visé sont exacts.

Nom de la coordonnatrice ou du coordonnateur du bureau pour étudiants handicapés ou de la conseillère ou du conseiller en matière d'accessibilité :

Signature :

Date :

Mois Jour Année

--	--	--	--	--	--	--	--

Section G: Confirmation d'inscription et déclaration de l'administratrice ou de l'administrateur de l'aide financière d'une université ou d'un collège public de l'Ontario

Je déclare que :

- le profil RAFEO de l'étudiante ou de l'étudiant montre que son handicap a été vérifié;
- le profil RAFEO indique que le handicap vérifié de l'étudiante ou de l'étudiant est :
 Temporaire **Permanent**
- L'étudiante ou l'étudiant a demandé du financement à l'un des programmes suivants pour sa période d'études en cours et y est admissible :
 RAFEO pour études à temps plein (besoins financiers évalués à au moins 1 \$)
 RAFEO pour études à temps partiel
 bourse spéciale financée par les établissements
- L'étudiante ou l'étudiant a fourni tous les documents requis pour la présente demande.
- L'étudiante ou l'étudiant est défini comme étant aux études à temps plein.

Nom de l'administratrice ou de l'administrateur de l'aide financière :

Signature :

Date:

Mois Jour Année

--	--	--	--	--	--	--	--

Section H: Confirmation d'inscription et déclaration de l'administratrice ou de l'administrateur de l'aide financière d'une école privée en Ontario ou d'une école située ailleurs qu'en Ontario

Selon les renseignements fournis dans le présent formulaire, je déclare que l'étudiante ou l'étudiant est inscrit pour la période d'études indiquée.

Nom de l'administratrice ou de l'administrateur de l'aide financière :

Signature :

Date :

Mois

Jour

Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--